



<http://www.hainautweb.be>

Châtelet, le 16 février 2010

OBJET : contentieux entre le comité du cercle de Soignies et Willy Deschuyteneer

Messieurs les membres du comité de Soignies,
Monsieur Willy Deschuyteneer,

Le 06 février 2010, la commission des réclamations de la ligue de Hainaut s'est réunie pour statuer sur la lettre de réclamation de M. Deschuyteneer remise lors de la réunion de la ligue de Hainaut du 12 décembre 2009.

Pour information, voici les membres qui ont siégé à la dite commission : Piacentini Claudio, président (cercle 501), Jean-François Rousseau (cercle 506), Janssens Mathieu & Moreau Eleuthère (cercle 508), Peppino Giansante (cercle 511), Strubbe Paul (cercle 541), Kopijka Jackie & De Noose Daniel (cercle 548).

Après avoir entendu les 2 parties (M. Deschuyteneer, le 12/12/2009 et le comité de Soignies le 06/02/2010), la commission des réclamations de la ligue de Hainaut décide :

1. d'avaliser la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du cercle de Soignies du 29/11/2008, d'enlever le titre de vice-président de M.Deschuyteneer ;
2. de valider la décision prise lors de l'assemblée générale du cercle de Soignies du 05/09/2009 d'enlever le titre de président d'honneur (octroyé lors de l'AGE du 29/11/2008) jugeant son attitude indigne de ce titre ;
3. de réhabiliter comme membre du Cercle de Soignies pour 2010, M. Deschuyteneer, affilié provisoirement au cercle de Lessines (en effet, l'exclusion d'un membre ne peut se faire que par la réunion d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire) ;
4. que M. Deschuyteneer supprime de son site « Soignies Echecs » toute allusion diffamatoire, dégradante et humiliante concernant les membres du comité du cercle de Soignies, et ce, **dès réception de ce courrier** sous peine de sanction, (voir article 17 du R.O.I de la F.E.F.B. paru dans le vade-mecum).

Comme le précise l'article 17 f du R.O.I. de la F.E.F.B. (organe de tutelle de la ligue de Hainaut), vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la signification des décisions prises ci-dessus pour interjeter appel auprès du conseil d'administration de la F.E.F.B. (excepté pour la décision n° 4).

La commission des réclamations de la ligue de Hainaut souhaiterait déléguer 2 observateurs lors de la prochaine assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) du cercle de Soignies qui statuerait sur une « éventuelle exclusion » de M. Deschuyteneer.

Bien à vous.

Piacentini Claudio,
Président de la commission des réclamations de la ligue de Hainaut
Piacentini.cl@brutele.be
Tél : 071/39 75 37 (privé) 071/20 02 27 (bureau)